

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I-218

présenté par
M. Cordier et M. Cinieri

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.